

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 1^{er} JUIN 2020 À 19H30
TENUE DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CENTRE
CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉE AU 624, RUE NOTRE-DAME À SAINT-
CHRYSOSTOME.**

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, en raison du COVID-19, sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La salle a été aménagée en conséquence tout en respectant la distanciation sociale entre chaque participant. Puisque la séance est à huis clos, il n'y aura aucune période de question. La séance a été enregistrée.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

	Mode de présence
Monsieur Gilles Dagenais	En salle
Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1	Absence motivée
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2	Absence motivée
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3	En salle
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4	En salle
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5	En salle
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6	En salle

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2020/06/140

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H40 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2020/06/141

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Sécurité alimentaire;
- Suivi faucheuse;
- Terrain CPE et branchement à l'aqueduc;
- Suivi programme PRIMEAU;
- Coupe des branches dans les rangs;
- Salle communautaire MADA;
- Appel d'offres vidanges des étangs.

- Prolongation réseau d'aqueduc 707 et 709, Notre-Dame
- Camion incendie
- Ordures dans les fossés municipaux
- Conteneurs
- St-Jean-Baptiste
- Bibliothèque vs nombre de livres
- Suivi numéros civiques
- Indicateur de vitesse
- Inspecteur municipal / Rapport des faits journaliers et détail de temps

ADOPTÉ

2020/06/142 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal du 4 mai 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ

2020/06/143 4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 1^{er} juin 2020 : **192 809.02 \$**;
- Liste des paiements émis entre 5 et 31 mai 2020 : **34 258.74 \$**;
- Liste des salaires émis durant cette période : **21 928.07 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

6. PAROLE DU MAIRE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais mentionne que les travaux d'aménagement de la surface de deck hockey ont débuté, l'asphalte a été enlevé et du drainage a été effectué.

La saison de soccer a été annulé cette année. Monsieur le conseiller Steve Laberge mentionne vouloir organiser des parties amicales cet été quand nous aurons l'autorisation de la Santé Publique.

7. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES FAITS SAILLANTS

Monsieur le Maire Gilles Dagenais fait la lecture des faits saillants de l'année 2019.

Municipalité Saint-Chrysostome Rapport financier 2019 Faits saillants

Saint-Chrysostome, 1^{er} juin 2020

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi en ce qui a trait à la transmission de l'information et à la transparence relativement aux états financiers, je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier 2019 déposé lors de l'assemblée du 1^{er} juin dernier.

Les états financiers au 31 décembre 2019 démontrent que les revenus de fonctionnement ont été de l'ordre de **3 356 938 \$** et que les revenus d'investissement ont atteint **802 457 \$**. Ce qui a généré des revenus totaux de **4 159 395 \$** pour l'exercice financier. Les différentes charges ont totalisé **3 274 075 \$**.

En considérant les différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) pour un total des états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **537 411 \$**.

Le rapport financier complet est disponible pour consultation au secrétariat de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture. De même, vous pourrez consulter le résumé qui se trouve sur notre site web : www.mun-sc.ca.

Avis de l'auditeur externe

Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 ont été préparés par Madame Sophie Lefort, CPA auditrice CGA de la firme *LLG CPA inc.* Voici l'avis de l'auditrice : « À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Chrysostome au 31 décembre 2019, ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadienne pour le secteur public. »



La gestion financière n'est pas une mince tâche, et nous pouvons vous assurer qu'elle est réalisée avec rigueur et transparence.

RÉALISATIONS 2019

L'année 2019 a été riche en travaux de toutes sortes. Un total de plus de 1,3 millions ont été engagés en investissements, dont par exemple ;

Au niveau de la **Sécurité publique** :

- L'achat de cylindres APRIA ainsi que des appareils respiratoires ;
- Un moniteur d'incendie pour canon à eau ;

Au niveau des **Transports** :

- L'achat d'une grappe à neige pour le tracteur ;
- L'achat d'une boîte de fibre pour la camionnette pour le service de la voirie ;

Au niveau de l'**Hygiène du milieu** :

- L'achat de 2 supprimeurs à l'usine avec capot insonorisant ;
- Des travaux d'infrastructures relatifs aux conduites d'aqueduc et d'égout (Phase IV) sur les rues Préfontaine, Notre-Dame et Wood ;
- La préparation des plans & relevés topographiques pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout - Phase V ;
- Remplacement de la pompe et la colonne dans le puits #1 ;

Au niveau des **Loisirs** :

- La confection des plans et devis pour la réfection de la toiture du Centre Culturel ;
- La réfection de la façade de la salle communautaire ;
- Le gazébo au terrain de loisirs ;
- L'achat de caméras de surveillance au terrain des loisirs ;
- En collaboration avec des bénévoles dont, MM Jean Marcil & Denis Vincent, un dépôt de livre, pour la bibliothèque, a été conçu. Mlle Audrée Bourdeau y a aussi contribué avec son talent d'artiste peintre ;

Et d'autres réalisations qui touchent plusieurs secteurs d'activités, dont :

- Le maintien de subventions à divers organismes ;
- Les représentations pour les « Soirées cinéma » au terrain des loisirs ;
- La mise en place du camp de relâche scolaire ;
- L'adjudication d'un contrat de 3 ans pour la cueillette des matières recyclables ;
- Une élection partielle eut lieu et Monsieur Richard Beaudin fut élu ;
- La mise à jour des archives de la municipalité ;
- La mise en place d'une nouvelle politique des employés municipaux ;
- Et, afin de souligner le travail des bénévoles de la bibliothèque, des pompiers, de même que les employés municipaux, une soirée reconnaissance fut organisée.

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

L'année 2020 sera tout aussi chargée. Des investissements totalisant plus de 1, 8 millions sont prévus ;

- Au niveau de l'Hygiène du milieu, les travaux pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts (Phase IV) dans les secteurs des rues Préfontaine, Notre-Dame, Wood, sont presque terminés. Une couche de correction pour l'asphaltage ainsi que des aménagements paysagers sur certaines propriétés sont à compléter ;
- Dans un même ordre d'idée, les démarches pour la réalisation de la Phase V ont débutées. Ce projet sera aussi admissible avec le programme de subvention *Taxes sur l'Essence et de la contribution Québec 2019-2023*. La vidange des étangs #1 & #3 est aussi prévu. L'appel d'offres sera publié sous peu.

- Les travaux de réfection des fossés et de la chaussée sont toujours prévus dans le rang Du Moulin sur une distance de plus ou moins 3.5 kilomètres. Des travaux mécanisés sur une distance de +/- 1.75 km sur le rang Saint-Joseph sont prévus. Pendant la réalisation de ces travaux, on prévoit canaliser la partie entre la rue Michel et la rue des Pins afin de créer un passage piétonnier pour les usagers. De même, l'achat d'un nouveau camion à la voirie est aussi considéré afin d'optimiser le déneigement.
- La construction de la surface de deck hockey sera enfin réalisée. Le contrat sera octroyé séance tenante.
- L'an passé, la façade de la salle communautaire a été refaite à neuf. Tel que prévu, des services professionnels ont été demandés pour la conception de plan en architecture afin de réaliser la réfection des trois côtés restants. De plus, un agrandissement sera envisagé afin de faire un espace pour du rangement. Nous avons aussi obtenu, à même cette subvention, un montant pour remplacer les tables et les chaises à la salle communautaire.
- Une ressource en urbanisme a été engagée afin de développer la zone industrielle pour favoriser le développement économique.

Bien que nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre pour la construction du CPE Kaleidoscope, soyez assurés que nous suivons de très près sa réalisation. Nous collaborons autant que possible avec les gestionnaires afin que ce beau projet aboutisse enfin.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité et de la MRC pour le maire. Ainsi, pour l'année 2019, la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit :

- Le maire recevait une rémunération annuelle de **12 667 \$**, en plus d'une allocation de dépenses de **6 333 \$**. Comme élu à la MRC le Haut St-Laurent, il a reçu une rémunération annuelle de **7 215 \$** et une allocation de dépenses de **2 405 \$**.
- La rémunération annuelle des conseillères et conseillers était fixée à **4 235 \$**, en plus d'une allocation de dépenses de **2 117 \$**.

EN CONCLUSION

Je tiens à féliciter, en mon nom et celui du conseil municipal, l'ensemble des bénévoles qui, chacun à leur manière, contribue à offrir aux citoyens de Saint-Chrysostome un meilleur milieu de vie. Souvent ces gens agissent dans l'ombre mais ils posent des actions qui se reflètent dans vos activités quotidiennes. Un énorme merci aussi à tous les organismes qui font ressortir notre communauté.

Les élus et l'ensemble de l'équipe municipale poursuivent une vision commune, soit celle d'offrir une panoplie de services aux citoyens, et ce afin de maintenir la qualité de vie à Saint-Chrysostome.

Cordialement,

Gilles Dagenais, maire

8. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Steve Laberge

Monsieur Steve Laberge souhaite mettre en place une feuille de route avant chaque assemblée afin de discuter des points de la dernière assemblée, où les dossiers en sont rendus. Il souhaite également une feuille de route pour l'inspecteur avec sa gestion de temps ainsi que les demandes de permis.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

9. SUIVI COVID-19

Nous sommes toujours en COVID-19. La direction de la santé publique autorise certains déconfinements et nous suivons les directives émises par cette dernière.

10. RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

La directrice générale dépose un plan pour la réouverture de l'hôtel de ville. Des échanges ont lieu entre les membres du conseil. Ces derniers désirent reporter la réouverture de l'hôtel de ville à plus tard. Le point sera discuté lors de la séance régulière du mois de juillet. La bibliothèque restera fermée, puisqu'elle est située dans l'hôtel de ville.

2020/06/144 11. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que Mme Sophie Lefort de la firme comptable LLG CPA INC. a présenté, avant la tenue de la séance, le rapport financier 2019;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le rapport financier 2019, préparé par la firme comptable LLG CPA INC.

Municipalité Saint-Chrysostome Rapport financier Exercice terminé le 31 décembre 2019	
Revenus	
<i>Fonctionnement</i>	
Taxes	2 654 506 \$
Compensations tenant lieu de taxes	23 817 \$
Transferts	449 592 \$
Services rendus	63 443 \$
Imposition de droits	78 118 \$
Amendes et pénalités	3 078 \$
Intérêts	61 025 \$
Autres revenus	23 359 \$
	3 356 938 \$
<i>Investissement</i>	
Transferts	802 457 \$
Contribution des promoteurs	- \$
	4 159 395 \$
Charges	
Administration générale	624 798 \$

Sécurité publique	573 582 \$
Transport	724 401 \$
Hygiène du milieu	778 123 \$
Santé et bien-être	4 602 \$
Aménagement, urbanisme et développement	111 433 \$
Loisirs et culture	426 631 \$
Frais de financement	30 505 \$
	3 274 075 \$
Excédent de l'exercice	885 320 \$
Moins: revenus d'investissement	(802 457) \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	82 863 \$
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement	693 128 \$
(Gain) perte sur cession	
	693 128 \$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(59 578) \$
	(59 578) \$
Affectations	
Activités d'investissement	(171 098) \$
Excédent accumulé non-affecté	12 096 \$
Excédent accumulé affecté	- \$
Réserves financières et fonds réservés	(20 000) \$
	(179 002) \$
	454 548 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	537 411 \$

ADOPTÉ

2020/06/145 12. AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité a engendré un surplus en 2019;

CONSIDÉRANT qu'il faut transférer des sommes du surplus libre aux surplus affectés pour les sommes non-utilisées dans certains secteurs :

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le surplus libre soit affecté de la façon suivante, soit :

- 1. Surplus – HYGIÈNE DU MILIEU**
Montant : 46 456 \$ pour dépenses non-réalisées;
- 2. Surplus - AQUEDUC**
Montant : 29 159 \$ pour dépenses non-réalisées;
- 3. Surplus - CPE**
Montant : 2000 \$ aide pour démarrage.

ADOPTÉ

2020/06/146 13. PERMANENCE MME SANDRA CRÉDALI / ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE Madame Sandra Credali a complété avec succès sa période de probation à titre d'adjointe administrative;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale et de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Madame Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil accorde le statut d'employée permanente à Madame Sandra Credali, adjointe administrative, en date du 8 mai 2020;

QUE Madame Credali bénéficiera, à compter du 8 mai 2020, de la rémunération annuelle de l'échelon 5 avec les conditions s'y rattachant.

ADOPTÉ

2020/06/147 14. PERMANENCE M. NOËL PRÉVOST – JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE Monsieur Noël Prévost a complété avec succès sa période de probation à titre de journalier aux travaux publics;

ATTENDU la recommandation favorable du chef d'équipe aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil accorde le statut d'employé permanent à Monsieur Noël Prévost, journalier aux travaux publics, en date du 25 mai 2020;

QUE Monsieur Noël Prévost bénéficiera, à compter du 25 mai 2020, de la rémunération annuelle de l'échelon 1 avec les conditions s'y rattachant.

ADOPTÉ

2020/06/148 15. RÉMUNÉRATION ÉLUS MUNICIPAUX / COVID-19

CONSIDÉRANT que certains élus ne désiraient pas être pénalisés dans leur démarche d'admissibilité à la prestation canadienne d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 6 avril dernier, le conseil avait statué de reporter la rémunération des membres du conseil jusqu'en juillet;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement des salaires des élus municipaux pour les mois d'avril, mai et juin.

ADOPTÉ

2020/06/149 16. DEMANDE DE M. PIERRE CHARBONNEAU / 8, RUE RODRIGUE

CONSIDÉRANT qu'un jugement a rendu dans le dossier du 8, rue Rodrigue;

CONSIDÉRANT que dans la résolution 2014/03/080 la municipalité a accepté d'acquiescer une servitude sur la conduite pluviale pour 15 000 \$, de laisser la conduite

pluviale où elle se trouve, de laisser les arbres là et que les deux propriétaires s'engagent à ne plus poursuivre la municipalité concernant ce jugement;

CONSIDÉRANT que les deux propriétaires ont accepté cette demande et la somme de 15 000 \$ a été déboursé;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Charbonneau désire que la municipalité enlève la non-conformité du solage;

Après délibération
Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE refuser d'enlever la non-conformité du solage selon le jugement, puisqu'une entente a été conclue par les deux parties.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE

Monsieur le conseiller Steve Laberge mentionne n'avoir aucune demande pour le Service incendie.

Pour l'appel d'offres pour le camion incendie, le devis est en préparation, qu'il devrait être déposé en octobre prochain.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2020/06/150 18. APPEL D'OFFRES PUBLIC RANG DU MOULIN

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire effectuer des travaux de reprofilage et de drainage pour le rang du Moulin;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés par M. André Pilon, ingénieur-conseil;

Après délibération
Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour procéder aux travaux dans le rang du Moulin, à partir de la Route 209 et ce jusqu'à la Montée Brossard.

ADOPTÉ

2020/06/151 19. MANDAT NOTAIRE / SERVITUDE 335, RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE

CONSIDÉRANT le problème d'empiètement des véhicules sur la propriété située à l'angle des rangs Saint-Antoine et Rivière noire (335, rang de la Rivière noire);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir une servitude d'usage afin d'y implanter une bordure sur le terrain appartenant à M. Pierre Cardinal et Mme Josée Bourdeau;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Me Arthur Marcil à préparer la servitude d'usage pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome et de mandater Monsieur Gilles Dagenais, maire et Madame Céline Ouimet directrice générale/secrétaire-trésorière à signer la servitude.

ADOPTÉ

20. TRAVAUX PHASE IV

La directrice générale fait un compte rendu des travaux à finaliser dans la Phase IV. Une quittance sera expédiée aux propriétaires où il y a eu des travaux d'effectués sur les terrains. Pour l'asphaltage de la Route 209, aucune autre couche d'asphalte ne sera faite.

2020/06/152

21. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC du Haut-Saint-Laurent a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce admissibles à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

22. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2020-2021

Dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, la municipalité désire avoir une aide financière pour le remplacement de ponceaux dans le rang du Moulin. La demande sera acheminée au bureau de la députée Mme Claire Isabelle.

23. TRAVAUX ASPHALTAGE RANG SAINT-JOSEPH & SENTIER PIÉTONNIER

Les travaux d'asphaltage du rang Saint-Joseph et sentier piétonnier est reportée en 2021. Nous demanderons au Ministère de l'environnement s'il est possible de canaliser le fossé entre les rues Michel et des Pins.

2020/06/153 **24. TRANSPORT COLLECTIF MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT / DÉCLARATION DE COMPÉTENCE**

CONSIDÉRANT qu'on ne connaît pas les services pour notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'on attend le rapport final de Vecteur 5;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AVISER la MRC du Haut-Saint-Laurent que nous sommes contre la déclaration de compétence.

ADOPTÉ

24.1 CAMION AU DÉNEIGEMENT

Des discussions ont lieu entre les membres du conseil concernant l'achat d'un nouveau camion au déneigement. Le mandat est donné par Monsieur le Maire Gilles Dagenais et M. Stéphane Laberge à aller voir ce qu'il y a sur le marché. Le point est reporté à la séance du mois de juillet.

FAUCHEUSE

Des discussions ont lieu entre les membres du conseil concernant l'achat d'une nouvelle faucheuse pour faire la coupe des bords de chemin. Le mandat est donné à Monsieur le conseiller Mario Henderson et M. Stéphane Laberge d'aller voir le type de faucheuse que nous devrions acheter. Monsieur le conseiller Steve Laberge mentionne que la coupe des bords de chemin devra être effectuée par un de nos employés municipaux. Il croit que nous avons le personnel en place pour effectuer cette tâche. Le point est reporté à la séance du mois de juillet.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020/06/154 **25. DOSSIER 1061, RANG NOTRE-DAME/ CONSTRUCTION APPENTIS**

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 1061, rang Notre-Dame a demandé en 2016 un permis pour construire un appentis;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas respecté la demande de permis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la *Commission de la protection du Territoire Agricole du Québec* (C.P.T.A.Q.) dans ce dossier(réf :autorisation #400507);

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'appentis tel que construit, en respectant les conditions suivantes :

- L'appentis ne devra en aucun temps être fermé en y aménageant des murs et/ou portes;

- Aucun isolant ne sera permis sur la structure;
- La surface du plancher ne pourra être bétonnée;
- Pas d'électricité;

QUE si le propriétaire ne respecte pas les conditions ci-haut mentionnées, la municipalité demandera la démolition dudit appentis et une déclaration sera émise à la C.P.T.A.Q.

ADOPTÉ

2020/06/155

26. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 082-2020-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 082-2004 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES RELATIFS À LA GESTION ENVIRONNEMENTALE EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

UN AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET de règlement no. 082-2020-10 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 082-2004 afin d'intégrer des dispositions quant aux usages relatifs à la gestion environnementale en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent est donné par Monsieur le conseiller Mario Henderson.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le projet de règlement fera l'objet d'une consultation publique mais, tel que recommandé par l'arrêté ministériel numéro 2020-008, les avis citoyens seront reçus par écrit par la municipalité du 3 au 17 juin 2020 inclusivement. Les avis citoyens peuvent être reçus par courrier au 624 rue Notre-Dame, 2^e étage à Saint-Chrysostome ou par courriel à l'adresse suivante : dg@mun-sc.ca. Au cours de cette période de consultation publique, la municipalité sera disposée à répondre à vos questions concernant les projets de règlements par courriel ou par téléphone.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 082-2020-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 082-2004 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES RELATIFS À LA GESTION ENVIRONNEMENTALE EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT SAINT-LAURENT.

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté le 23 décembre 2019 le règlement numéro 292-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 145-2000 ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC a été adopté par le Conseil de la MRC, en séance régulière le 12 octobre 2016;

ATTENDU QUE les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles visent notamment à réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par le biais du tri des matières recyclables et du compostage des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopté un règlement de concordance à la suite d'une modification du schéma d'aménagement ;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2020;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

<p>DATES Avis de motion 2020-06-01</p> <p>Adoption du projet: 2020-06-01 Résol. : 2020-06-155</p> <p>(Afficher l'avis public et recevoir les avis écrits pendant 15 jours) Consultation publique: 2019-06-03</p> <p>Adoption du règlement: 2020-07-xxx Résol. : 2020-07-xxx</p> <p>Certificat de conformité de la MRC: 2020-xx-xxx</p> <p>Entrée en vigueur: 2020-xx-xxx</p>

Article 1 Le présent règlement s'intitule « règlement numéro 082-2020-39 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 082-2004 afin d'intégrer des dispositions quant aux usages relatifs à la gestion environnementale en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC du Haut Saint-Laurent.

Article 2 Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

Article 3 Au chapitre « Les affectations du territoire », il est remplacé au paragraphe « L'affectation agricole diverse », l'expression « Les sites d'enfouissement et de traitement des matières résiduelles » par l'expression

suivante :

« Les sites d'enfouissement et de traitement des matières résiduelles, la gestion environnementale, les écocentres et les centres de tri des matières recyclables et plateformes de compostage ».

Article 4 Au chapitre « Les affectations du territoire », il est ajouté au paragraphe « L'affectation agro forestière », suivant l'expression « La résidence de très faible densité », l'expression suivante :

« de la gestion environnementale, les écocentres et les centres de tri des matières recyclables et plateformes de compostage ».

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

Article 5 Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

2020/06/156

27. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET NO. 083-2020-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 083-2004 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES RELATIFS À LA GESTION ENVIRONNEMENTALE EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET de règlement no. 083-2020-39 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 afin d'intégrer des dispositions quant aux usages relatifs à la gestion environnementale en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent est donné par Monsieur le conseiller Mario Henderson.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le projet de règlement fera l'objet d'une consultation publique mais, tel que recommandé par l'arrêté ministériel numéro 2020-008, les avis citoyens seront reçus par écrit par la municipalité du 3 au 17 juin 2020 inclusivement. Les avis citoyens peuvent être reçus par courrier au 624 rue Notre-Dame, 2^e étage à Saint-Chrysostome ou par courriel à l'adresse suivante : dg@mun-sc.ca. Au cours de cette période de consultation publique, la municipalité sera disposée à répondre à vos questions concernant les projets de règlements par courriel ou par téléphone.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 083-2020-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 083-2004 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES RELATIFS À LA GESTION ENVIRONNEMENTALE EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT SAINT-LAURENT.

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté le 23 décembre 2019 le règlement numéro 292-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 145-2000 ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC a été adopté par le Conseil de la MRC, en séance régulière le 12 octobre 2016;

ATTENDU QUE les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles visent notamment à réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par le biais du tri des matières recyclables et du compostage des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopté un règlement de concordance à la suite d'une modification du schéma d'aménagement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2020;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

Le conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1 Le présent règlement s'intitule « règlement numéro 083-2018-35 modifiant le règlement de zonage numéro 083-2004 afin d'intégrer des dispositions quant aux usages relatifs à la gestion environnementale en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC du Haut Saint-Laurent.

Article 2 Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

<p>DATES Avis de motion 2020-06-01</p> <p>Adoption du projet: 2020-06-01 Résol. : 2020-06-156</p> <p>(Afficher l'avis public et recevoir les avis écrits pendant 15 jours) Consultation publique: 2019-06-03</p> <p>Adoption du règlement: 2020-07-xxx Résol. : 2020-07-xxx</p> <p>Certificat de conformité de la MRC: 2020-xx-xxx</p> <p>Entrée en vigueur: 2020-xx-xxx</p>

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

Article 3 Les définitions suivantes sont ajoutées à l'article 13 :

« **Centre de transbordement** : Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Centre de tri des matières recyclables : Lieu où sont triées et mises en ballots et entreposées temporairement notamment les matières recyclables et les résidus de construction, rénovation et démolition en vue de leur recyclage ou de leur mise en valeur.

Dépôts de matériaux secs : Lieux où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (les matériaux de construction, d'excavation, notamment).

Lieu d'enfouissement technique : Lieu d'élimination des déchets solides conçu et exploité selon les exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (Q-2, r. 19). Le terme site d'enfouissement est également utilisé dans le même sens. »

Article 4 L'article 30 est modifié à la liste des usages autorisés de la « Classe 2 – Groupe 1 » des usages agricoles autorisés par l'ajout de l'expression « Lieux d'enfouissement technique, centres de transbordement, dépôts de matériaux secs, écocentres, centres de tri des matières recyclables et plateformes de compostage; » avant « Et autres établissements similaires ».

Article 5 L'annexe I « Grille des spécifications » est modifiée comme suit :

- a) Modifier la colonne applicable à la zone A-8 par l'ajout de « 1 » à la ligne « Classe II – Groupe » à la section « Usages agricoles »;
- b) Modifier la colonne applicable à la zone A-8 par l'ajout de « 1 » à la 1ère ligne « Cour de récupération de ferrailles » de la section « Usages spécifiquement autorisés »;
- c) Modifier la colonne applicable à la zone A-1-1, AR-1, et AR-3 en retirant le « 1 » à la 1ère ligne « Cour de récupération de ferrailles » de la section « Usages spécifiquement autorisés »;
- d) Ajouter une 7ième ligne à la section « Usages spécifiquement prohibés » et le libellé « des lieux d'enfouissement technique, des centres de transbordement, des dépôts de matériaux secs, des écocentres, des centres de tri des matières recyclables et des plateformes de compostage »;
- e) Modifier les colonnes applicables aux zones A-1-1, A-16, A-24, AR-1 et AR-3 par l'ajout de « 7 » à la 7ième ligne « des lieux d'enfouissement technique, des centres de transbordement, des dépôts de matériaux secs, des écocentres, des centres de tri des matières recyclables et des plateformes de compostage » de la section « Usages spécifiquement prohibés ».

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

Article 6 Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020/06/157 28. APPEL D'OFFRES / SURFACE DE DECK HOCKEY

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la reconstruction de la fondation de la patinoire de deck hockey avec accès au chalet et pavage sur une surface de 65' X 120';

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (txs incluses)
<i>Groupe Chenail inc.</i>	36 945.81 \$
Les Pavages Ultra inc.	42 640.82 \$
Les Pavages MCM inc.	45 661.81 \$
Les Pavages CEKA inc.	56 992.65 \$

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission du « **GROUPE CHENAIL INC.** » au montant de 36 945.81 \$. Le montant de la dépense nette soit affecté au poste budgétaire 23-080-00-000 et qu'elle sera financée à même le budget de fonctionnement par les activités d'investissement.

Le conseil municipal mandate Monsieur Gilles Dagenais, maire et Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer la convention avec « Groupe Chenail inc. » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

2020/06/158 29. CAMP DE JOUR 2020

CONSIDÉRANT la pandémie COVID-19 et des mesures sanitaires exigées par la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT avoir effectué une analyse de la situation, de nos installations, des mesures sanitaires exigées et des facteurs de risques;

Après délibération

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE ne pas tenir de camp de jour pour la saison 2020.

ADOPTÉ

2020/06/159 30. EMPLOI ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de camp de jour cet été;

CONSIDÉRANT que dans la demande de subvention, nous avons reçu deux subventions salariales sur une possibilité de 6;

Après délibération

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE ne pas retenir les deux subventions salariales.

ADOPTÉ

31. AIDANTS NATURELS DU HAUT-SAINT-LAURENT / CAFÉ RENCONTRE

La directrice générale informe les membres du conseil que l'organisme les Aidants naturels du Haut-Saint-Laurent ne fera plus de café rencontre/bingo qui avait lieu à chaque mercredi. Ces derniers veulent se concentrer sur leur mission auprès des aînés et les soins à domicile. Leur souhait serait qu'un autre organisme prenne la relève avec le café rencontre/bingo. Cette activité est très appréciée auprès des aînés.

CONTRIBUTIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La directrice générale informe les membres du conseil avoir reçu une demande de Mme Jill Rankin de la *Bouffe Additionnelle* qui demande notre collaboration afin de remplir un formulaire avec le demandeur et de leur retourner lorsque des gens communiquent à la municipalité pour avoir de l'aide alimentaire.

Après délibération, le conseil municipal n'accède pas à cette demande. Le personnel de bureau a déjà beaucoup de travail à faire et ce n'est pas de notre domaine de s'occuper de ces demandes. Il y a déjà deux organismes qui offrent de l'aide alimentaire dans notre région, soient; le Centre Communautaire « Un Coin Chez-Nous » et la « Bouffe Additionnelle ». Un mot sera mis dans le prochain info-communautaire pour rappeler au gens où s'informer.

VARIA

2020/06/160 TAXES MUNICIPALES 2020 / TAUX D'INTÉRÊT (PROLONGATION APRÈS LE 1^{ER} JUIN)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris en considération la demande d'un citoyen pour prolonger après le 1^{er} juin à 0% d'intérêt;

CONSIDÉRANT que le paiement des taxes des mois de mars et mai se sont bien déroulés;

Après délibération

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉ

2020/06/161 ENTRÉE D'AQUEDUC / CPE KALIÉDOSCOPE

CONSIDÉRANT que l'entrée d'aqueduc a été fait avec deux entrées $\frac{3}{4}$;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Regimbald, de la firme d'architectes Riel Regimbald mandaté par le CPE Kaléidoscope, avait spécifié une entrée d'aqueduc 1 $\frac{1}{2}$;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE suivre la recommandation de l'architecte et d'autoriser le personnel de la voirie à effectuer les travaux de remplacement pour une entrée d'eau 1 ½. Les travaux seront supervisés par M. Stéphane Laberge, chef d'équipe.

ADOPTÉ

PROGRAMME PRIMEAU

Monsieur le conseiller Mario Henderson s'informe si des démarches ont été faites auprès du programme PRIMEAU. La directrice générale l'informe qu'aucune démarche n'a encore été faite à ce sujet.

COUPE DES BRANCHES DANS LES RANGS

Monsieur le conseiller Mario Henderson souligne que peu de travail de fait au niveau de la coupe des branches dans les rangs. Il suggère de trouver un entrepreneur qui pourrait effectuer ce type de travail. Il dit que M. Steven Hadley pourrait effectuer ce travail. Une vérification sera faite à cet effet.

APPEL D'OFFRES / VIDANGE DES BOUES

Monsieur le conseiller Mario Henderson demande si l'appel d'offres pour la vidange des boues a été fait. La directrice générale l'informe que oui, que l'appel d'offres a été mis sur SEAO et que la date pour recevoir les offres se termine le 18 juin prochain.

PROLONGATION AQUEDUC 707-709 NOTRE-DAME

Monsieur le conseiller Mario Henderson demande où est rendu la demande de prolongation pour le réseau d'aqueduc pour desservir le 707 et 709, Notre-Dame. La directrice générale mentionne que l'ingénieur n'est pas revenu avec un estimé des coûts. Le dossier est reporté à la séance de juillet.

ORDURES DANS LES FOSSÉS

Monsieur le conseiller Steve Laberge souligne qu'il y a beaucoup d'ordure dans les fossés municipaux. Il suggère d'engager des employés pour les ramasser. Dans la municipalité de Sainte-Clotilde, il y a des employés qui le font.

CONTENEURS

Monsieur le conseiller Steve Laberge demande si l'inspecteur municipal a envoyé les lettres pour les conteneurs. La directrice générale l'informe que oui, que ces lettres ont été postées la semaine dernière.

ST-JEAN-BAPTISTE

Monsieur le conseiller Richard Beaudin demande s'il y a possibilité d'organiser une voiture allégorique avec musique et que celle-ci défilerait dans les rues municipales le 24 juin prochain. La Municipalité de Howick a fait ce type d'événement et la population a bien apprécié. Madame la conseillère Mélissa St-Jean se porte volontaire pour organiser l'événement.

BIBLIOTHÈQUE / NOMBRE DE LIVRE

Monsieur le conseiller Richard Beaudin désire avoir un rapport de roulement de livres au niveau de la bibliothèque. Est-ce que l'ensemble des livres sont bien utilisés, ou ceux qui sont peu utilisés pourraient être remis en don.

SUIVI NUMÉROS CIVIQUES

Monsieur le conseiller Richard Beaudin demande si les numéros civiques commandés en mars dernier sont arrivés. La directrice générale l'informe que non et qu'en raison de la COVID-19, les fournisseurs travaillent au ralenti. Une vérification sera faite à cet effet.

RADAR / INDICATEUR DE VITESSE

Monsieur le conseiller Richard Beaudin demande si l'indicateur de vitesse est arrivé. La directrice générale l'informe qu'il est arrivé jeudi dernier. Dès que le personnel de la voirie aura du temps, il sera installé.

RAPPORT INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Richard Beaudin désire avoir une liste des demandes de permis, une liste des inspections faites par notre inspecteur municipal. Il veut aussi la liste des exigences pour obtenir un permis.

2020/06/162 32. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 23H59 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *